



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 18 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 25 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

Palais des Tuileries, 31 décembre.

S. Exc. M. le comte de Goltz, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par l'Empereur, en audience publique, au palais des Tuileries, et de remettre à Sa Majesté les lettres qui l'accréditent auprès de l'Empereur en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

L'Empereur était entouré de LL. EExc. les grands officiers de la couronne et des officiers de service de la Maison de Sa Majesté.

S. Exc. le ministre des affaires étrangères a assisté à l'audience.

S. Exc. M. le comte de Goltz a adressé à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

« J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Majesté impériale les lettres du roi, mon auguste maître, qui m'accréditent auprès d'elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

« Appelée par la constitution fédérale à représenter la Confédération dans ses relations internationales, Sa Majesté désire vivement de maintenir et de développer de plus en plus les rapports de bonne intelligence et de confiance mutuelle entre la France et les Etats confédérés. Ce désir est en même temps conforme aux

sentiments d'amitié sincère dont le roi est animé envers la personne de Votre Majesté.

« C'est dans cet esprit que les ordres de mon souverain me prescrivent de remplir les fonctions que Sa Majesté vient de joindre à celles dont j'avais déjà l'honneur d'être chargé auprès de Votre Majesté.

« J'ose espérer, Sire, qu'en y mettant tout mon zèle, je réussirai à mériter la bienveillante indulgence que Votre Majesté impériale a daigné m'accorder jusqu'à présent. »

L'Empereur a répondu :

« En me notifiant les nouvelles fonctions dont vous êtes revêtu comme représentant la Confédération de l'Allemagne du Nord, vous voulez bien me renouveler les assurances d'amitié du roi de Prusse; je vous en remercie. De mon côté, je saisis avec plaisir cette occasion pour constater la bonne intelligence qui existe entre nos deux gouvernements, et pour vous prier d'être auprès du roi l'interprète de mes sentiments. » Ayant pu apprécier les hautes qualités qui vous distinguent, je ne doute pas que vous ne continuiez, comme par le passé, à faire tous vos efforts pour maintenir entre les deux pays cette entente amicale qui est un gage de leur prospérité et une garantie de la paix de l'Europe. »

S. Exc. M. le comte de Goltz a ensuite eu l'honneur d'être reçu par S. M. l'Impératrice.

S. Exc. l'ambassadeur et les officiers de son ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits au palais des Tuileries dans les voitures de la cour par un maître des cérémonies introducteur des ambassadeurs et un aide des céré-

monies introducteur des ambassadeurs, et reconduits après l'audience impériale, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade.

L'ambassadeur de Prusse part pour Berlin, en vertu d'un congé. On assure qu'il doit être de retour à Paris dans une dizaine de jours.

Aux compliments adressés à l'Empereur par le nonce apostolique au nom du corps diplomatique, Sa Majesté a répondu par quelques mots de courtoisie et par l'expression de ses vœux pour la continuation du bon accord entre les puissances.

Cette réception, qui était depuis quelques jours l'objet de tant de commentaires, n'a été marquée par aucun incident.

On écrit de Berlin à l'agence *Havas* qu'à l'heure qu'il est les agents diplomatiques auprès de toutes les grandes puissances sont en possession des pouvoirs qui les accréditent en qualité de représentants de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Cette Confédération a été officiellement reconnue le 1^{er} janvier par le gouvernement italien.

Des correspondances de Vienne signalent des pourparlers très-actifs qui auraient eu lieu dans ces derniers temps entre la Prusse et l'Autriche, en vue de la reconnaissance par cette dernière puissance de la nouvelle Confédération du Nord. L'*International* croit qu'on peut considérer cette négociation comme close, et que l'empereur d'Autriche saisira l'occasion de la reconnaissance de la Confédération,

pour affirmer de nouveau les principes de sa politique à l'égard de l'Allemagne sur la base du traité de Prague.

Le *Débat*, de Vienne, dit tenir de bonne source que le gouvernement de Saint-Petersbourg aurait l'intention d'adresser prochainement à la Porte une note dans laquelle il lui demanderait de céder complètement et sans condition la Crète à la Grèce.

Cette demande de la Russie mettrait la Turquie dans l'alternative ou d'accepter la guerre avec l'empire des czars ou de subir l'humiliation de l'obéissance à une arrogante injonction.

Il va sans dire que nous ne citons cette nouvelle que pour mémoire, et pour indiquer la nature des préoccupations qui absorbent en ce moment la presse autrichienne.

Une certaine agitation diplomatique se manifeste en Turquie. Les dépêches de Constantinople parlent d'une audience secrète que le sultan aurait donnée au général Ignatieff, avant le départ de ce diplomate pour Saint-Petersbourg. Le sultan aurait reçu, en audience, l'ambassadeur d'Autriche.

Le comte Ponza de San-Martino, après avoir consulté ses amis politiques, a fini par décliner l'offre qui lui avait été faite d'entrer dans le nouveau cabinet que le roi a chargé le général Menabrea de constituer.

On pense que le général cherchera les éléments d'un nouveau ministère parmi ses anciens collègues, et qu'il en écartera tout au plus M. Gualterio, ministre de l'intérieur,

FEUILLETON.

12

LE PARDON.

NOUVELLE.

Par Ch. DESLYS.

(Suite.)

Enfin le grand jour se leva.

Entourée d'un brillant état-major à la livrée de Rosenwald, magnifiquement harnachée elle-même, elle s'avança solennellement à la rencontre des jeunes époux, et, sans admettre aucune excuse, aucun retard, elle leur fit passer en revue tous les appartements, toutes les merveilles de l'hôtel.

C'était d'un luxe éblouissant, mais aussi d'un goût parfait. Il est vrai que, de loin, Frantz avait constamment surveillé l'exécution de ses ordres.

Eva, bien qu'un peu interdite par ces splendeurs inattendues, les admira avec une joie naïve, mais ne put s'empêcher de dire à son mari :

— Comment donc ne m'avez-vous demandé aucune signature! Tout ceci, Frantz, a dû vous coûter beaucoup d'argent.

— C'est votre cadeau de nocces, répondit-il en souriant. Ne me contestez pas la satisfaction de vous l'offrir, et moi-même de le payer... sur ma bourse à venir.

Bien qu'il n'y eût rien que de très-naturel et de très-gracieux dans cette explication, la jeune femme en conçut une sorte de chagrin, et pour la première fois elle se demanda :

— Mais pourquoi donc semble-t-il prendre à tâche de ne jamais toucher à ma fortune? Il n'en a pas voulu par contrat, soit; mais enfin...

Ce dernier *mais* ouvrait tout un horizon d'hypothèses blessantes à l'héritière du banquier Muldorf.

Hélas! bien d'autres tristesses attendaient Eva. En premier lieu, la comtesse Ulrique avait noué des relations avec tous les parents et anciens amis des deux familles, avec toute la société aristocratique et financière de Vienne. Elle ne s'était pas bornée là : elle avait trouvé moyen de faire naître une curiosité générale à l'égard de sa nièce et de son neveu.

Dès le jour de l'arrivée, la foule assiégea littéralement l'hôtel; et les complimenteurs, qu'on n'avait pu se dispenser d'admettre, firent salon jusqu'à plus de minuit.

Le lendemain, ce furent de nouvelles visites, et de même les jours suivants. Puis il fallut les rendre, courir les magasins, donner audience aux meilleures faiseuses et commander, discuter, essayer toutes sortes de toilettes, aller à de grandes fêtes cérémonieuses, et, qui plus est, en donner soi-même afin de ressusciter avec éclat les salons de l'hôtel de Rosenwald.

Tout ceci faisait admirablement le compte de la tante Ulrique, qui nageait, pour ainsi dire, dans un perpétuel enchantement. Mais il n'en était pas ainsi d'Eva; bien loin de là. Malgré le succès qui venait d'accueillir ses débuts dans le monde, elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle n'était point faite pour cette nouvelle existence, si différente de celle qu'elle avait menée jusqu'alors. Au premier éblouissement, succédèrent bientôt la lassitude, la répugnance, le besoin de se retrouver seule avec ses affections, seule avec elle-même. Elle voulut tout avouer à Frantz, et lui demander au moins quelques jours de repos. Hélas!... au moment même où ses lèvres s'ouvraient pour cette prière, il lui annonça précisément pour le lendemain sa présentation à la cour. Impossible de décliner un tel honneur.

D'autres obligations s'en suivirent : bals chez les archiducs, chez les ministres et dans le monde officiel. Avant de s'éteindre dans les austérités de la semaine sainte, le plaisir semblait vouloir faire de de Vienne un Paris allemand. Jamais fin de saison n'y fut aussi brillante, et bon gré mal gré, sans même avoir retrouvé l'occasion d'une confidence à son mari, la jeune baronne de Rosenwald se vit emportée de nouveau dans l'enivrant tourbillon.

Depuis quelque temps, d'ailleurs, cette vie avait pour elle un tout autre attrait. L'exposition s'était ouverte, et le tableau de Frantz, salué chef-d'œuvre par l'enthousiasme universel, lui méritait chaque jour quelque nouvelle ovation triomphale. Il était le héros de toutes ces fêtes, et maintenant Eva ne pouvait se défendre de les aimer un peu, de se sentir fière de celui dont elle portait le nom, de se dire au fond du cœur : Après tout, c'est mon mari... j'ai ma part dans sa gloire!

Il est vrai que, d'un autre côté, la beauté d'Eva soulevait presque autant d'admiration que le génie de Frantz. Il était le roi des salons, oui... mais elle en était la reine. Chacun le proclamait à l'envi; chacun exaltait le charme de son regard et de son sourire, les splendeurs de sa chevelure dorée, l'exquise per-

contre qui a été plus particulièrement dirigé le vote de défiance du Parlement italien.

Il paraît, d'après une lettre adressée de Rome, le 29 décembre, à l'agence Havas, que la police pontificale aurait découvert à Viterbe, à Civita-Castellana et à Montefiascone, une conspiration garibaldienne. A Rome, on aurait renoncé à construire des redoutes sur les monts Mario et Parioli, mais on continuerait de fortifier l'Aventin, le Janicule, et à compléter le système de défense du fort Saint-Ange.

Des lettres du Portugal présentent comme possible une opposition assez vive de la part des Chambres portugaises, à raison des mesures administratives et financières récemment prises par le gouvernement.

Juarez a remercié par un message le Congrès des Etats-Unis de l'avoir aidé à repousser l'intervention étrangère, et il a démenti, dans ce document, la nouvelle que le Mexique aurait cherché à renouer des relations diplomatiques avec les nations européennes.

Pour les articles non signés : P. GODST.

Nouvelles Diverses.

L'Étendard, dit le Journal de Maine-et-Loire, publie une pétition qui a été déposée au Sénat, en faveur du projet de loi sur l'armée présenté par le gouvernement.

Cette pétition, qui est revêtue de la signature de 2,600 habitants de Marseille, est ainsi conçue :

Marseille, 1867.

Messieurs les sénateurs,

Les soussignés, habitants d'une ville dont le développement et la richesse dépendent essentiellement de la paix, viennent vous demander le maintien de cette paix si nécessaire à la grandeur et à la prospérité de la France.

Dans les circonstances présentes, nous n'avons qu'un moyen de la maintenir, c'est d'être forts pour l'imposer. Ayons donc une organisation militaire qui nous conserve sur les autres nations la supériorité qui ne nous a jamais été contestée.

Le projet de loi présenté par le gouvernement nous paraît devoir atteindre ce but : sauvegarder en même temps les intérêts de l'industrie et de l'agriculture et répartir les charges du service militaire d'une manière plus conforme à l'esprit démocratique de notre société.

En temps de paix, en effet, le gouvernement rendra nos bras à leurs travaux habituels, parce qu'il saura que le jour où le pays serait menacé il pourrait réunir, au premier signal, une armée aussi forte par sa discipline que par son patriotisme, et dans les rangs de

laquelle nous viendrons tous, sans distinction, payer notre dette à la patrie.

Nous vous prions, en conséquence, messieurs les sénateurs, de vouloir bien donner votre sanction au projet de loi sur l'organisation de l'armée. Vous répondrez ainsi aux vœux les plus légitimes des populations laborieuses de la France.

Dans sa séance du 31 décembre, le Corps-Législatif a adopté, à une majorité de 210 voix contre 44, l'article 5 du projet de loi sur l'armée. La discussion du projet a été continuée jeudi.

Deux demandes d'interpellations ont été déposées, avant-hier, au Corps-Législatif, l'une par M. E. Pelletan, relative au tableau des nouvelles circonscriptions électorales; l'autre, par M. le vicomte Lanjuinais, sur la portée et les conséquences du décret du 11 août 1867, en ce qui concerne les cimetières de la ville de Paris.

Un navire s'est perdu, il y a peu de temps, dans la baie de Saint-Jacut, d'une assez singulière façon. Il était chargé de chaux à destination de Dinan : une voie d'eau s'étant déclarée, la chaux entra en ébullition et en quelques heures la coque fut à peu près brûlée.

La Petite Presse décrit à ses lecteurs un procédé culinaire qui fut expérimenté avec le plus grand succès à l'Exposition et qui attirait chaque jour une foule de curieux autour du chalet norvégien, où l'on démontrait par des épreuves, répétées plusieurs fois dans la journée, l'excellence de la « cuisine automatique ».

Voici comment M. Louis Noir décrit ce curieux système :

On place sur un réchaud, dans une marmite en fer battu, l'objet à cuire ; pendant cinq minutes on chauffe (le couvercle fermé) cette marmite, que l'on enferme ensuite dans une boîte de bois garnie de matières non conductrices de la chaleur.

On ouvre la boîte cinq heures après pour les potages, deux heures pour les rôtis, et l'on trouve légumes, viandes, consommés, parfaitement cuits et brûlants.

Les curieux s'étonnent fort et croient à une mystification, cherchant dans l'appareil quelque lampe secrète ; pourtant l'explication du phénomène est fort simple, et repose sur deux lois physiques bien connues.

Il est prouvé qu'il suffit d'une chaleur de 70 degrés pour cuire la viande.

On sait, d'autre part, que certains corps, mauvais conducteurs de la chaleur, enveloppant un objet poussé à cent degrés, les lui conserveront fort longtemps.

L'inventeur norvégien a tout simplement imaginé de chauffer à 100 degrés sa marmite et son contenu, et de l'entourer de feutres, qui, après dix heures de séjour dans la boîte, ont conservé 80 degrés au potage et 70 au rôti.

On voit de suite quelle économie de temps et

d'argent résulte de cette invention, destinée à opérer une révolution dans les ménages, qui n'auraient presque plus de charbon à user, et qui seraient débarrassés de la surveillance du déjeuner et du dîner.

Avec une cuisinière automatique, une ménagère place sa marmite sur le feu, fait bouillir, écume, ferme, attend cinq minutes et enferme son potage, dont elle n'a plus à s'occuper jusqu'au moment de servir.

Jamais on ne brûle un rôti ou un ragoût.

Autre avantage :

Lorsque l'on entre dans une cuisine où bout le pot-au-feu, on sent dans l'air des parfums odorants et très-appétissants ; c'est la partie la plus délicate du potage qui se volatilise et se perd. Avec la cuisine automatique, point d'évaporation.

Non-seulement les ouvrières devront à cette invention précieuse le moyen d'aller en journée, après avoir préparé le matin leur repas ; mais les maisons les plus riches trouveront les mets bien plus succulents.

Enfin les chasseurs pourront emporter leur repas et le manger chaud en forêt ; les pêcheurs des côtes, avec une cuisine automatique au fond de leur barque, ne seront pas exposés à rester vingt-quatre heures, et parfois davantage, réduits au biscuit et à la viande froide.

LES BOUTEILLES. — La chimie vient de découvrir une cause d'altération des vins en bouteilles, qui était restée inconnue jusqu'à ce jour et à laquelle il sera désormais facile de remédier. Cette cause d'altération consiste dans la mauvaise qualité du verre de certaines bouteilles. Tout le monde sait que le verre résulte principalement de la combinaison de la silice fournie par le sable blanc avec les alcalis, savoir : la soude et la potasse.

Cette combinaison, indiquée par la fusion complète des matières premières, se fait dans les fours chauffés à une très-haute température, et la dépense du combustible entre pour une très-forte part dans le prix de revient des bouteilles. Pour peu qu'on augmente la proportion des alcalis, la fusion n'exige plus autant de feu et est par conséquent plus économique ; mais alors le verre est altérable et devient plus ou moins facilement soluble au contact prolongé de l'eau et surtout au contact des solutions acides, et en particulier de l'acide tartrique, l'un des principaux éléments du vin.

Un journal agricole rapporte qu'un négociant de Bordeaux a eu à constater dernièrement que le verre d'un assez grand nombre de bouteilles était devenu opaque. Les bouteilles contenaient des vins d'une très-grande valeur, qui étaient devenus tout-à-fait impropres à la consommation. Des experts chimistes reconnurent que l'altération du vin provenait du vice de fabrication des bouteilles ; le vin avait été neutralisé par les alcalis du verre. Il est facile

de prévenir un pareil accident ; il suffit pour cela de faire analyser par qui de droit un échantillon des bouteilles auxquelles on veut confier des vins.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le docteur Pichon, vient d'être nommé médecin titulaire aux Hospices de Saumur, en remplacement de M. le docteur Bineau, démissionnaire.

L'hiver de 1868 va décidément prendre rang parmi les plus rigoureux. Le thermomètre est toujours à 10 et 12 degrés au-dessous de zéro. La Loire est prise en plusieurs endroits. Le bras qui touche le chemin de fer de Saumur, est complètement obstrué. Celui qui coule devant nos quais ne tardera pas à l'être également, si ce temps continue.

Ce matin, au moment où nous mettons sous presse, la température est moins dure. Le thermomètre est monté à 5 degrés au-dessous de zéro, le vent n'est plus au nord, et une couche de neige enveloppe notre pays.

Jeudi matin, la justice a été informée qu'on avait découvert le cadavre de M^{me} V^e Rebeilleau, propriétaire à Chaintres, commune de Dampierre, à quelques mètres de la route de grande communication de Varrains à Dampierre.

M. le procureur-impérial, M. le juge d'instruction, M. le capitaine de gendarmerie et M. Besnard, docteur-médecin, se sont transportés sur le lieu désigné, et ont constaté le fait.

La mort remontait à 24 heures environ, M^{me} V^e Rebeilleau a été vue en effet à l'issue des vêpres, le premier janvier ; elle se rendait à son domicile, au village de Chaintres.

A 800 mètres de son habitation, elle a été atteinte à la tête par une décharge de petit plomb de chasse, et est tombée sur le coup. La route où elle s'est affaissée était couverte d'une mare de sang. Le meurtrier a traîné le cadavre dans le bois de Lucrèce, dans un fourré, à 10 mètres de la route. Mais les traces du sang laissé sur le sol et l'herbe gelée, l'a promptement fait découvrir. M^{me} V^e Rebeilleau n'avait aucune somme sur elle. La justice ayant ouvert une enquête, on comprendra que nous devions nous abstenir de plus de détails sur ce malheureux événement.

Le même jour, le nommé Jamille, dit Rousseau, âgé de 65 ans, originaire d'Agen, s'est suicidé. Etant au lit, il a déchargé son revolver dans la région du cœur. La mort a été instantanée. Il y a un an déjà, que Jamille promettait d'en finir ainsi avec la vie.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient, comme les années précédentes, de faire remettre à M. le Maire de Saumur une somme de 200 francs destinée au soulagement des pauvres de cette ville.

fection de ses traits, son angélique physionomie, la fraîcheur sans pareille de son teint, sa modestie et sa grâce ; chacun allait dire à son mari : Baron de Rosenwald... ah !... vous avez pour femme la plus adorable et la plus merveilleuse fée de toute la blonde Allemagne !

Chose étrange !... Frantz accueillait tout d'abord ces éloges avec un joyeux orgueil ; mais presque aussitôt, dès qu'il se retrouvait seul, son front se rembrunissait, un sourire contraint plissait sa lèvre un peu hautaine, et, loin de paraître heureux, il semblait souffrir.

Quant à ses rapports particuliers avec Eva, bien que toujours les mêmes, ils devenaient plus réservés encore, plus fraternels et plus froids que par le passé. La vie toute d'agitation, de luxe et de plaisir que menaient les deux jeunes époux leur fournissait un prétexte incessant de ne jamais se trouver seuls ensemble. Il s'était écoulé près de deux mois sans qu'ils eussent l'occasion de causer à cœur ouvert, comme autrefois, comme à Rosenwald. Lorsque les approches de Pâques permirent enfin quelques heures de repos, d'intimité, Frantz alléguait je ne sais plus quel voyage indispensable, et s'absentait pour quinze jours.

Aussi, la pauvre Eva commença-t-elle à ressentir les atteintes du mal sans nom auquel précédemment elle avait été en proie, dont elle avait failli mourir. Si on accablait Frantz de l'éloge de sa femme, on irritait celle-ci constamment avec l'éloge de Frantz. On lui disait : « c'est le plus beau, c'est le plus brave, c'est le plus aimable gentilhomme qui soit au monde. Et puis, un grand artiste... le Raphaël allemand ! Combien vous excitez d'envie !... Comme vous devez être heureuse ! »

C'était surtout de jeunes femmes comme elle qui lui tenaient ce langage. Entre jeunes femmes on parle avec une certaine liberté confidentielle, pleine de charmes pour celles qui sont aimées, pleine d'amertume pour les autres. Eva ne permit pas qu'on soupçonnât son secret ; mais il y eût pour elle dans ces dangereux entretiens mille demi-révélation, mille réticences, qui lui mirent au cœur la vague et fiévreuse aspiration d'un paradis inconnu, le désespéré regret de ne pouvoir jamais le connaître !

Elle en arriva à se dire :

Il faut que cet éloignement, que cette froideur aient quelque cause secrète. Ce n'est point le passé qui le rend ainsi. Le passé, en suis-je responsable ? O mon Dieu ! D'ailleurs, il a trop de générosité pour

vouloir m'en punir. Il le connaissait d'avance... c'est lui-même qui a voulu ce mariage. Il a pour Wilhelm les caresses et l'affection d'un père... je le sais, je l'ai vu. D'où vient donc qu'il n'a pas pour moi la tendresse d'un mari ; qu'il ne l'aura jamais ? La comtesse de Burgstein était veuve, était mère, lorsque son mari l'épousa... et, tout le prouve, son mari l'adore. Tant d'autres encore sont aimées de même qui se trouvaient dans le même cas ! C'est donc possible. Alors pourquoi ?... Est-ce que je ne suis pas aussi digne d'être heureuse, aussi jeune, aussi belle que toutes ces femmes ?... Il y a plus... et Frantz n'en saurait douter... jamais un autre amour que celui que j'avais pour mon père et pour ma mère, que celui que j'ai pour mon enfant, n'a fait battre ce cœur encore tout à donner !... Pourquoi donc n'en veut-il pas ?... Pourquoi donc ce dédain, cet éloignement, cette répulsion... même pour ma fortune ! Mais pourquoi ?... Oh ! qui me dira donc pourquoi ?

A force de s'adresser cette question, à force de sonder un mystère que l'innocence même de la pauvre enfant lui rendait plus incompréhensible encore, elle en vint à se rappeler tout-à-coup que son père, le prétendu Muldorf, avait manifesté certains re-

mords relatifs à des affaires d'argent. Dans ces derniers jours surtout, alors que le désespoir le réduisait presque à la folie, il se reprochait d'avoir été trop avide et trop cruel, d'avoir même enfreint parfois le strict honneur ; il paraissait considérer le crime de Carlsbad comme un châtement du ciel. Son agonie avait été terrible ; et, le lendemain même, à la veillée funèbre ; — Eva s'en ressouvait bien maintenant, — sa mère lui avait dit : si ton père avait vécu davantage, peut-être eût-il beaucoup réparé ?...

C'est peut-être cela ! conclut-elle enfin. Comment n'y ai-je pas songé plus tôt ? Oui, c'est ma richesse qui lui fait honte et qui me rend indigne à ses yeux. Il est si loyal et si fier ? Oh ! mais de cette tache-là, du moins, de cette tache originelle, je puis m'en purifier. C'était, d'ailleurs, l'intention de mon pauvre père, et je ne ferai qu'accomplir son dernier vœu. Je le proclamerai hautement, afin que tout l'honneur en revienne à sa mémoire et que cette restitution volontaire, bien que tardive, réhabilite à la fois le père et la fille. Oui... oui... c'est résolu. Mais comment ? Je ne suis qu'une femme... je ne sais pas... qui m'aidera ?

La pensée de Marcellus devait tout naturellement

Cette somme a été immédiatement versée à la caisse du Bureau de Bienfaisance.

Le *Moniteur* vient de publier le tableau des nouvelles circonscriptions électorales.

Un deuxième décret, que publie également le *Moniteur*, fixe le nombre et la composition des circonscriptions électorales des départements. Voici ceux qui nous joignent :

INDRE-ET-LOIRE.

1^{er}. — Tours — Tours (centre), Tours (nord), Tours (sud), Château-la-Vallière, Châteauneuf, Naut, Neuillé-Pontpierre, Neuvi-le-Roi-Vouvray.

2^e. — Chinon. — Tout l'arrondissement.

3^e. — Loches. — Tout l'arrondissement.

Tours. — Amboise, Bléré, Montbazou.

(La 1^{re} circonscription gagne le canton de Tours (sud).

La 2^e circonscription perd le canton de Montbazou, qui appartient maintenant à la 3^e, en remplacement de Tours (sud).

LOIRE-INFÉRIEURE.

1^{er}. — Ancenis. — Tout l'arrondissement.

Châteaubriant. — Moisdon, Nozay, Saint-Julien-de-Vouvantes.

Nantes. — Aigrefeuille, Bouayer, Clisson, Machecoul, Saint-Philibert, Legé.

(La 1^{re} circonscription gagne le canton de Legé que perd la 4^e.)

2^e. — Nantes. — Carquefou, Le Loroux, Nantes (les six cantons), Valet, Vertou.

(La 2^e circonscription gagne le canton de Vertou que perd la 4^e.)

3^e. — Savenay. — Blain, Guéméné, Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nicolas-de-Redon, Savenay.

Châteaubriant. — Châteaubriant, Derval, Nort, Rougé.

4^e. — Paimbœuf. — Tout l'arrondissement.

Savenay. — Herbignac, Guérande, Le Croisic, Saint-Nazaire, Saint-Etienne-de-Montluc.

Nantes. — Chapelle-sur-Erdre.

(La 3^e perd le canton d'Herbignac qui appartient maintenant à la 4^e.)

MAINE-ET-LOIRE.

1^{er}. — Angers. — Angers (les trois cantons), Briollay, Le Louroux-Beconnais, Les-Ponts-de-Cé, Saint-Georges-sur-Loire.

Segré. — Candé, le Lion-d'Angers.

2^e. — Segré. — Châteauneuf-sur-Sarthe, Pouancé, Segré.

Beaugé. — Tout l'arrondissement.

3^e. — Saumur. — Tout l'arrondissement.

Angers. — Thouarcé.

4^e. — Cholet. — Tout l'arrondissement.

Angers. — Chalennes-sur-Loire.

(Aucun changement).

SARTHE.

1^{er} Saint-Calais. — Bouloirs, Saint-Calais, Vibraye.

Mamers. — Marolles-les-Braults, Montmail, Tuffé.

Le Mans. — Ballon, Le Mans (1^{er} canton), Montfort.

2^e. — Mamers. — Beaumont-sur-Sarthe, Bonnetable, Fresnay, La Ferté-Bernard, La Fresnay, Mamers, Saint-Paterne.

Le Mans. — Conlie, Cillé-le-Guillaume.

3^e. — La Flèche. — Brulon, La Flèche, Le Lude, Malicorne, Sablé.

Le Mans. — Le Mans (2^e canton), La Suze, Loué.

4^e. — Le Mans. — Le Mans (3^e canton), Ecomnoy.

La Flèche. — Mayet, Pontvallain.

Saint-Calais. — Château-du-Loir, La Chartre, Le Grand-Lucé.

(Aucun changement).

SÈVRES (DEUX).

1^{er}. — Niort. — Beauvoir, Frontenay, Mauzé, Niort (les deux cantons), Prahecq.

Melle. — Brioude, Celles, Chef-Boutonne, Melle, Sauze, Vaussa.

2^e. — Niort. — Champdeniers, Coulonges, St-Maixent (les deux cantons).

Parthenay. — Mazières, Menigoute, Parthenay, Secondigny.

Melle. — La Mothe-Saint-Héraye, Lezay.

3^e. — Bressuire. — (Tout l'arrondissement).

Parthenay. — Airvault, Moncoutant, St-Loup, Thénezay.

L'arrondissement de Bressuire passe de la deuxième à la troisième circonscription.

Le canton de Lezay faisait partie de la première, il passe à la deuxième circonscription.

VENDEE.

1^{er}. — Napoléon-Vendée. — Napoléon-Vendée, Chantonay, Les Essarts, Les Herbiers, Mareuil, Moutaigu, Mortagne, Saint-Fulgent.

2^e. — Fontenay-le-Comte. — Tout l'arrondissement.

3^e. Les Sables-d'Olonne. — Tout l'arrondissement.

Napoléon-Vendée. — Le Poiré, Rocheservière.

La deuxième circonscription gagne le canton de Sainte-Hermine, perdu par la première.

Dans sa séance du 26 décembre, le Conseil municipal de La Rochelle, présidé par M. Ch. Fournier, maire, s'est occupé d'une affaire importante sur laquelle nous nous proposons d'appeler bientôt l'attention de nos concitoyens: nous voulons parler du projet d'établissement par la compagnie des Charentes d'une ligne directe de chemin de fer de la Rochelle à Rochefort avec station à Angoulins, Saint-Vivien et le Vergeroux. Ce tracé offrirait sur la ligne d'Orléans un avantage de huit kilomètres, en réduisant de trente-cinq à vingt-sept la distance qui serait parcourue en quarante-neuf minutes, au lieu de une heure onze minutes en moyenne.

Le Conseil municipal de la Rochelle, appelé à se prononcer sur l'opportunité et l'utilité de cette ligne, après avoir examiné et discuté la question, a reconnu l'avantage qu'il y aurait pour le pays entier à créer une ligne directe entre La Rochelle et Rochefort, et, par un vote unanime, il a émis un avis favorable au projet d'établissement de cette ligne, traversant les communes d'Aytré, Angoulins, Salles, Saint-Vivien, Yves, Saint-Laurent-de-la-Prée et le Vergeroux.

Les liquides chauds. — Beaucoup de personnes, quand elles versent un liquide chaud dans un verre, s'imaginent qu'il faut verser par portions et laisser peu à peu le verre s'échauffer; c'est une erreur, et on arrive ainsi à faire éclater le verre de la manière la plus sûre; il faut au contraire verser brusquement et emplir le plus vite possible.

Lorsqu'on verse lentement, le verre, inégalement chauffé, se dilate et se casse; lorsqu'on verse vite et qu'on emplit le verre, la dilatation étant générale, les différentes parties ne réagissent plus les unes sur les autres pour se séparer, et le verre résiste.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, Commandeur de la Légion-d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1862, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} janvier 1868.

Le Maire,
CHEDEAU, adj.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 1 p. 0/0 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus: 1^o à destination des armées françaises à l'étranger, des colonies et des pays où la France entretient des bureaux de poste, exclusivement au profit des militaires et marins; 2^o pour toutes personnes à Saïgon (Cochin-

chine); 3^o à destination de Cayenne et de la Nouvelle-Calédonie, au profit des transportés, mais pour des sommes de 200 francs et au-dessous seulement. Les mandats sont payés aux caisses des payeurs des armées, des trésoriers coloniaux et des receveurs des postes à l'étranger.

Des envois d'argent peuvent également être reçus à destination de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, jusqu'à concurrence de 200 francs, dans certains bureaux de France et d'Algérie. Les mandats, dits internationaux, sont transmissibles par voie d'endossement. La nomenclature des bureaux français et étrangers autorisés à émettre et à payer des mandats internationaux existe dans toutes les recettes et distributions. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 p. 0/0, un droit de timbre de 20 centimes (loi du 8 juin 1864). Les mandats internationaux ne sont pas soumis à la formalité du timbre. Tous les distributeurs en France sont autorisés à émettre et à payer des mandats d'articles d'argent pour des sommes de 50 francs et au-dessous. Les bénéficiaires des mandats, en France, peuvent en faire toucher le montant dans un bureau de poste choisi par eux, sur acquit préalable et sans être obligés de s'y présenter eux-mêmes, à la condition d'y déposer une demande dressée suivant la forme qui leur sera indiquée et contenant leur signature dûment légalisée. (Arrêté ministériel du 21 mars 1864).

Le montant des mandats d'articles d'argent non réclamés par les ayants-droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, est définitivement acquis à l'État. (Loi du 31 janvier 1855.)

Il en est de même, après le même délai: 1^o des espèces monnayées, métaux précieux, bijoux, billets de banque et autres valeurs au porteur, trouvés après ouverture dans les lettres et paquets ordinaires ou chargés tombés en rebut; 2^o des valeurs et objets précieux recueillis dans les boîtes ou guichets des bureaux de poste, dont les propriétaires n'ont pu être trouvés ou ne sont pas fait connaître. (Loi du 5 mai 1855.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODST.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

Le roi d'Italie, répondant aux félicitations du président de la Chambre, a fait appel au patriotisme et à la modération des représentants de la nation et exprimé l'espoir qu'ils prêteraient au gouvernement un concours nécessaire à la réalisation des réformes intérieures projetées.

La crise ministérielle n'a pas encore reçu de solution.

On mande de Bucarest que le ministère a

se présenter à son esprit.

Marcellus, depuis qu'on était à Vienne, avait quelque peu disparu.

Mais c'était un de ces amis que bien vite on retrouve auprès de soi, sitôt qu'on ressent le besoin de leur dévouement, sitôt qu'on y fait appel.

Le vieux musicien reçut avec une toute paternelle émotion la confidence de sa chère élève. Il approuva son généreux dessein, il se mit immédiatement en campagne, afin de retrouver tous ceux qui pouvaient avoir à se plaindre du banquier Muldorf.

Quant à Eva, d'après le premier conseil de Marcellus, elle avait fait demander un entretien à son mari.

C'était précisément la veille du départ.

— Frantz, lui dit-elle simplement, j'ai besoin de votre signature.

— Pourquoi?

— Pour disposer librement d'une somme importante. Il s'agit d'un million.

— Oh! oh!

— Trouvez-vous quelque chose à redire à cela? Parlez; vous êtes le maître.

— Nullement, Eva. C'est vous qui êtes la maîtresse, la maîtresse absolue de votre fortune.

Et, cessant tout-à-coup de sourire, il avait très-gravement accentué ces derniers mots.

— Je ne me trompais pas, pensa la jeune femme.

Frantz signa l'acte préparé par les soins de Marcellus et, changeant aussitôt d'entretien, parla de son voyage.

Le lendemain matin, sans paraître même se souvenir de cette signature si indifféremment accordée, il prit congé de sa jeune femme.

Elle ne put se défendre de murmurer avec une secrète amertume :

— Il ne m'a pas même demandé ce que je voulais faire de ce million!

Néanmoins, elle se mit aussitôt à l'œuvre.

(La suite au prochain numéro.)

LE JOUR DE L'AN 1868.

Voici le jour de l'An, on s'accoste, on s'empresse, On souhaite à chacun le bonheur, la santé;

Mais ces souhaits, souvent si pleins de politesse, Sont vides de sincérité.

Par bienséance on fait, on rend une visite, On se voit par bon ton plus que par amitié,

Et les vœux de longs jours pour ceux dont on hérite, Dans le cœur, en secret, sont réduits de moitié.

Vers le grand qui protège ou le Crésus qui donne, Dans un but d'intérêt on dirige ses pas;

On honore le rang, l'or, plus que la personne, Au riche on veut des biens qu'on jalouse tout bas,

Et pour qu'en tous les temps leur étoile soit bonne, On montre à bien des gens un désir qu'on n'a pas.

Sous les plus beaux dehors, on flatte, on se déguise, On a des vœux pour tons et fort peu de franchise;

On est honnête et faux, et tel que l'on connaît Vous embrasse en ce jour de fête,

Qui serait bien fâché si le ciel vous donnait Tout ce bonheur qu'il vous souhaite.

Pourtant il est encore, il est un cœur sincère : C'est celui du parent, de l'ami généreux,

Qui tend une main franche à l'ami malheureux; C'est celui du bon fils aimant sa bonne mère,

C'est celui d'un Monthyon voulant le pauvre heureux.

Pour moi, j'aime le monde et le prends comme il est; Je veux le bien de tous et dis ce que je pense;

Et ce bien, aujourd'hui, si le ciel le dispense Même à mon ennemi, c'est à moi qu'il le fait.

Loin que le ris d'un autre attriste mon visage,

Loin de mettre au rang de mes maux La gloire ou les trésors dont brillent mes égaux,

Je les tourne à mon propre usage, Et, dans ce qu'ils comptent de bien,

Entrant par la pensée avec eux en partage, De leur bonheur je fais le mien.

L'an passé on a vu tout ce que la nature Et le travail de l'homme ont de plus merveilleux :

Paris a réuni, dans leur riche parure, De cent peuples divers les tributs curieux.

Demandons maintenant pour ce monde où nous sommes La fin de tout fléau, des jours moins rigoureux,

L'amour pour tous les cœurs, la paix pour tous les hommes, L'esprit qui fait le bon, le bien qui fait l'heureux.

Égaux devant la loi, n'ayons que Dieu pour maître, Aimons-nous, aidons-nous surtout dans le malheur,

Jusqu'à l'heure suprême où l'un de nous doit être Un de plus pour la tombe, un de moins pour le cœur.

Que Dieu dans sa bonté protège notre France, Que peuple et Souverain sympathisent entre eux;

Pour cet an qui n'est plus, pour cet an qui commence, Pour vous, Lecteurs, voilà nos souhaits et nos vœux!

Léon DAUDRÉ.

obtenue dans les élections une grande majorité. 82 nouveaux députés lui sont favorables, 57 lui sont opposés.

Berlin, 2 janvier. — La *Correspondance provinciale*, dans un article concernant le développement de l'Allemagne en 1867, dit que l'esprit du peuple et la ferme volonté des souverains garantit le maintien de la paix.

Hier, à l'occasion des réceptions du nouvel an, le maréchal Wrangel a salué le roi généralissime de l'armée fédérale.

Le roi a exprimé sa confiance dans la valeur de l'armée et l'espoir du développement pacifique ultérieur de l'Allemagne.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le Courrier français, journal politique quotidien, représente les opinions de la jeune démocratie. Par la netteté et l'indépendance de son attitude dans toutes les questions, il s'est promptement acquis une place importante dans la presse parisienne. L'énorme et rapide progression de son tirage est venue témoigner combien la fondation d'un organe sincèrement dévoué aux idées de liberté et de progrès social, et complètement indépendant de toute influence financière, ré-

pondait aux aspirations de l'opinion publique. Le *Courrier français* a une rédaction jeune et variée, et il ne néglige rien pour être le plus intéressant des journaux en même temps que le plus complet, le plus instructif et le mieux informé. Il publie des articles politiques de MM. A. VERMOREL, rédacteur en chef, LOUIS DAGÉ, A. LEPAGE, ADRIEN MARCHET, A. JACQUOT, LUCIEN DUBOIS, LOUIS NOUGUES, GUSTAVE HURIOT, WILLIAM REYMOND, ÉMILE DAIREAUX, etc., etc. La partie économique et financière est confiée à M. GEORGES DUCHÈNE, et les questions coopératives sont traitées par M. H. TOLAIN. La rédaction littéraire et scientifique du *Courrier français* offre également le plus grand attrait. La *Comédie politique*, par M. ALFRED DEBERLE, alterne avec les *Mœurs du jour*, par M. ÉDOUARD SIEBECKER. Le *Feuilleton théâtral*, par M. EUGÈNE VÉRON, les *Livres nouveaux*, par M. E.-A. SPOLL, les *Variétés littéraires et artistiques*, par MM. JULES VALLÈS, GIRARD DE RIALLE, W. REYMOND, les *Sciences*, par MM. MAURICE BRIEL, D^r THULIÉ, YVES GUYOT, la *Banlieue parisienne*, par M. EUGÈNE CHATELAIN, l'*Agriculture*, par M. RAMPONT-LÉ-

CHIN, etc., etc. Le roman en cours de publication, *Madame Fraïnex*, obtient une véritable vogue, légitimée par le talent de son auteur, M. ROBERT HALT, qui a obtenu, l'année dernière, un si franc et si légitime succès avec *Une Cure du Docteur Pontalais*.

Primes gratuites du Courrier Français.

Tout abonnement de trois mois au moins, pris par un mandat-poste, avant le 25 janvier, donne droit gratuitement aux *Œuvres des grands Révolutionnaires*.

**ŒUVRES DE ROBESPIERRE
ŒUVRES DE DANTON
ŒUVRES DES GIRONDINS**

soit trois magnifiques volumes in-18 jésus, imprimés sur papier de luxe, de la valeur de trois francs chacun, soit neuf francs. Un an : 64 fr. Six mois : 32 fr. Trois mois : 16 fr. Pour recevoir les trois volumes, ajouter (pour leur affranchissement) 1 fr. 50 c. au prix de l'abonnement indiqué plus haut, et envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue sur Paris, à l'ordre de M. LOUIS MACON, administrateur du *Courrier français*, 9, rue d'Aboukir, à Paris.

Le numéro de cette semaine de *l'Univers illustré* clôt de la manière la plus brillante la dixième année de sa publication, et c'est justice de rendre hommage à ce magnifique recueil qui doit son immense réputation à des efforts incessants et à des sacrifices énormes. *L'Univers illustré* continuera à tenir le premier rang dans la faveur du public, car on sait que chacun de ses numéros renferme tous les sujets d'actualité qui méritent d'attirer l'attention du public, tous les portraits des personnalités célèbres, des vues de villes, les monuments nouveaux, les principales scènes des pièces de théâtre en vogue, des épisodes de voyages, des revues comiques par Cham; des chansons inédites, paroles et musique par Gustave Nadaud, enfin de merveilleuses pages d'art, dessinées et gravées par les premiers artistes de la France et de l'étranger. *L'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés une PRIME ENTièrement GRATUITE qui fait sensation : LE GRAND ALBUM DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE, comprenant cent cinquante magnifiques dessins par nos principaux artistes.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE, En l'étude de M^r CLOUARD, le dimanche, 12 janvier 1868, à midi, UNE MAISON,

Sise à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, appartenant à M^{me} Roland-Robin, comprenant : caves voûtées; au rez-de-chaussée magasin et salle à manger, cour, cuisine, chambre sur la cuisine, lieux d'aisances; à l'entresol deux chambres; au premier deux chambres et un cabinet; au deuxième trois chambres et un cabinet; au troisième une mansarde et deux chambres; greniers au-dessus.

L'entrée en jouissance pourra avoir lieu de suite; il y aura toute sécurité pour acquérir.

S'adresser pour tous renseignements à M^r CLOUARD. (655)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Bagnoux.

1° Au Pont-Fouchar, en face de l'église, un corps de bâtiment composé de trois chambres basses et greniers au-dessus;

2° Au Vau-Langlais, 44 ares de terre, vigne et jardin.

Commune de Distré.

3° Aux Champceaux, à la Bosse, aux Cloiseaux, aux Cartes, au Moulin-de-Distré et au Bois-de-Pocé, 75 ares de terre et vigne, en plusieurs morceaux.

S'adresser, pour traiter, à M. CAMUS, rue de la Petite-Douve, ou à M^r CLOUARD, notaire. (665)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON,

Située port du Marronnier, occupée autrefois par M. le commandant Dessort.

S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, à M. LAMBERT-LESAGE, à Saumur, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (637)

A VENDRE

UNE BONNE FERME, dans les environs de Saumur.

Produit net d'impôts 3 p. 0/0. Bail authentique.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

FUMIER A VENDRE.

S'adresser à M. FORGE fils, quai de Limoges. (666)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Avec jardin, écurie et remise, rue du Palais-de-Justice, n° 3.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (665)

UN JEUNE HOMME de 25 ans, marié récemment et sorti du service, demande une place comme **jardinier, cocher ou garde, et un emploi pour sa femme.**

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BEURRE EN CINQ MINUTES

AVEC LA BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

b. s. g. d. g. (système CLIFTON).

Première médaille à l'Exposition universelle 1867.



La Baratte atmosphérique extrait le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire du bon fromage, ou pour la nourriture des veaux. Barattes atmosphériques depuis 5 francs. Demander le prix courant de M. BARNETT, fabricant, b. s. g. d. g. et dépositaire général pour la France, ainsi que pour les TRAITAIRES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre. 164, rue de Rivoli, Paris. On traiterait pour le dépôt départemental avec une maison d'instruments d'agriculture

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

Vient de paraître :

DE LA LOI SUR LA CHASSE

ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 JANVIER.			BOURSE DU 3 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 50	» 18	» »	68 60	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852.	99 10	» »	» 15	98 50	» »	» 60
Obligations du Trésor.	473 75	» »	» 25	477 50	» 3 75	» »
Banque de France.	3200 »	» 80	» »	3220 »	» 20	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1337 50	» »	» »	1337 50	» »	» 5 »
Crédit Foncier colonial.	470 »	» »	» »	470 »	» »	» »
Crédit Agricole.	620 »	» »	» »	620 »	» »	» »
Crédit industriel.	622 50	» 50	» »	622 50	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	161 25	» »	» 25	165 »	» 3 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	640 »	» »	» 50	642 50	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).	857 50	» 25	» »	862 50	» 5 »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1163 75	» 3 75	» »	1168 75	» 5 »	» »
Est.	531 25	» 6 25	» 5 »	530 »	» »	» 1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	870 »	» 5 »	» »	867 50	» »	» 2 50
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	548 75	» »	» »	550 »	» 1 25	» »
Ouest.	548 75	» »	» 1 25	555 »	» 6 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1452 50	» 10 »	» »	1450 »	» »	» 2 50
Canal de Suez.	280 »	» 5 »	» »	277 50	» »	» 2 50
Transatlantiques.	270 »	» »	» »	273 75	» 3 75	» »
Emprunt italien 5 0/0.	44 25	» »	» »	44 20	» »	» 05
Autrichiens.	506 35	» 2 50	» »	503 15	» »	» 2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	343 75	» 1 25	» »	345 »	» 1 25	» »
Victor-Emmanuel.	40 »	» »	» »	40 »	» »	» »
Romains.	48 »	» »	» »	47 »	» »	» 1 »
Crédit Mobilier Espagnol.	178 75	» 2 50	» »	178 55	» »	» »
Saragosse.	85 »	» 2 50	» »	85 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	20 25	» 25	» »	20 25	» »	» »
Nord-Espagne.	58 75	» »	» 2 50	60 »	» 1 25	» »
Compagnie immobilière.	73 75	» »	» »	72 50	» »	» 1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315 »	» »	» »	316 »	» »	» »
Orléans.	312 75	» »	» »	313 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	321 25	» »	» »	321 50	» »	» »
Ouest.	308 »	» »	» »	310 »	» »	» »
Midi.	307 50	» »	» »	315 »	» »	» »
Est.	311 »	» »	» »	311 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.